



Monsieur

Ayant esté adverti que le major Ben-  
 vinet doit estre très-passe, j'en voy  
 Coste despres pour vous prier tres-hum-  
 blement en cas qu'il y a de l'employé  
 vostre crédit, au pres de son Altesse,  
 en ma faveur afin qu'il se puis obtenir  
 sa plusie avec laqu'elle j'Espere  
 pour d'estant le plus vons Capitaine  
 du mesme Regiment que la dite  
 Altesse ne faire point de difficulté  
 a me gratifier et si vous trouvez  
 en ce cas necessaire ma priere se  
 vous m'obligeres en prenant la peine  
 ne m'en advertir par ce porteur  
 sur quoy je ne manqu'ray point  
 m'y rendre aussy tost Je vous  
 prie mille pardon de la hardiesse  
 qu'il le prens, a vous importuner.

Hug. 37.

La bonne affection qu'on m'auroit  
donjours deismoyne cause Coste  
Liberté<sup>ne</sup> souhaitant si non que des  
oraisons on de puis monstres  
affectivement Car bon qu'on de suis  
Monsieur

Vostre tres humble  
et tres oblige serm,  
Avec -

De Basses  
francs de Berg.

Dusse tout lors de  
votre 1649



A Monsieur.  
Monsieur le sieur de  
Sillodan Chancelier du  
Conseil privé et secrétaire  
de Comandemens de son  
Altesse a la Haye.